



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 23/09/2019

L'an deux mille dix-neuf le lundi vingt-trois septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Boé, *convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de M. Christian Dézalos, Maire.*

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n° 9 - Convention maîtrise d'ouvrage La Croix St Pierre

Présents :

Monsieur DEZALOS **Maire**

Madame LEBEAU, Monsieur PANTEIX, Monsieur LAFUENTE, Madame JOURNE-LHERISSON, Monsieur GERAUD, Monsieur LUNARDI, Madame MANDEIX **Adjoints**

Monsieur JOSEPH **Délégué**

Madame LASSORT, Madame FORNASARI, Madame LABADIE, Monsieur ORDRONNEAU, Madame LUGUET, Madame FAVARD, Monsieur OURABAH, Madame TRUILHE, Madame PERTHUIS, Monsieur DEL-FIORENTINO, Monsieur SMYRACHA, Madame FOURNIER, Monsieur JACQUIN, Madame RAMOND **Conseillers Municipaux**

Absents excusés :

Madame ACCARY (donne pouvoir à Madame MANDEIX), Monsieur BOUDON (donne pouvoir à Madame LEBEAU), Monsieur ROUX (donne pouvoir à Monsieur JACQUIN)

Monsieur KHERCHACHE (absent excusé), Madame ROBIN (absent excusé), Madame BONFANTI (absent excusé)

| | |
|--|-----|
| Nombre de membres afférents au Conseil : | 029 |
| Nombre de membres en exercice : | 029 |
| Nombre de membres présents : | 023 |
| Nombre de procurations : | 03 |

Rapporteur : **Monsieur Henri JACQUIN**

I - Exposés des motifs

La commune de Boé entreprend des travaux de réfection des voiries et équipements desservant le quartier La Croix St Pierre, dans lequel Habitalys a construit les résidences « La Croix St Pierre 1 et 2 ».

Ce bailleur social souhaite réaliser des travaux sur son domaine : chemins, trottoirs et entrées de garage.

Afin de garantir la cohérence des interventions et l'optimisation des coûts, il est d'un intérêt commun d'effectuer l'ensemble des travaux sous la conduite d'un seul maître d'ouvrage.

La commune de Boé et Habitalys ont convenu de désigner la commune comme maître d'ouvrage.

Les travaux réalisés sur chaque propriété seront facturés directement aux propriétaires respectifs. A cet effet, un groupement de commande sera créé.

II - Considérants et références juridiques

VU l'avis favorable de la Commission Voirie,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE de :

AUTORISER : le maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de voirie de la résidence La Croix St Pierre.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Madame Annie LABADIE

SIGNE
M. Christian Dézalos